

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-34x-00646 Référence de la demande : n°2020-00646-011-001

Dénomination du projet : Centre de soins Hérissons d'europe

Lieu des opérations : -Départements : Sarthe Eure-et-Loir Ille-et-Vilaine Indre-et-Loire Loir-et-Cher Maine-et-Loire Mayenne  
Orne Paris Seine-et-Marne Hauts-de-Seine Seine-St-Denis Val-de-Marne

Bénéficiaire : Centre de soins Erinaceus France

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le centre de soins de l'association ERINACEUS - France, consacré uniquement aux Hérissons d'Europe et ayant un rayon d'action dans certains départements des Pays de Loire, Bretagne, Normandie, Centre Val-de-Loire et Ile-de-France, demande une autorisation de transport et détention pour récupérer, soigner puis relâcher dans la nature des spécimens de Hérisson d'Europe à partir de ses installations situées à St-Denis d'Orques dans la Sarthe.

**Un avis favorable sans réserve lui est accordé par le CNPN pour développer ses actions de sauvegarde de cette espèce.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 juillet 2020

Signature :

